

SG LYXOR ACTIONS MONDE ENJEU CLIMAT

Une gestion actions internationales flexible
avec des ETF qui intègrent la prise de conscience climatique

LYXOR
Asset Management
SOCIETE GENERALE GROUP

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

PROFIL RENDEMENT/
RISQUE UCITS

1 2 3 4 5 **6** 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire

**C'EST VOUS
L'AVENIR** ■ SOCIETE
GENERALE

SG LYXOR ACTIONS MONDE ENJEU CLIMAT

SG Lyxor Actions Monde Enjeu Climat est un Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français (« Fonds ») géré par Lyxor AM.



SOCIETE GENERALE GROUP

LA GESTION



Florence
BARJOU

Directrice des investissements

« Nous sommes convaincus que les gérants d'actifs ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous proposons à nos clients des solutions d'investissement nourries de notre forte culture d'innovation pour les aider à orienter leurs investissements vers la construction d'un monde plus durable. »

POINTS CLÉS

- Un fonds spécialisé sur la thématique environnementale « Climat » exposé principalement au marché des actions.
- Un investissement à travers des fonds indiciaux « Climat » exposés au marché des actions, couramment dénommés « Trackers » ou « ETF⁽²⁾ » qui favorisent des acteurs internationaux engagés dans une démarche vertueuse de transition énergétique et écologique.
- Une gestion active de l'allocation⁽³⁾ pour saisir les opportunités de marché en fonction de leurs anticipations de marché, le gérant peut ajuster l'exposition du fonds aux marchés des actions⁽⁴⁾, et aux différentes zones géographiques.
- Une équipe de gestion composée d'experts, alliant une approche quantitative et fondamentale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Forme juridique	Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français
Société de gestion	Lyxor Asset Management
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur de risque et de rendement *	6 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	28/01/2021
Code ISIN	FR0014000QG7
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratif externes	1,85 % TTC maximum

À PROPOS DE LYXOR

Lyxor Asset Management Group (« le groupe Lyxor »), détenu à 100% directement ou indirectement par Société Générale et composé notamment de deux filiales⁽¹⁾, est un spécialiste européen de la gestion d'actifs, expert dans tous les styles d'investissement, actif, passif, alternatif. Des ETF à la multi-gestion, avec 147,8 milliards d'euros^(*) en gestion et en conseil, le groupe Lyxor crée des solutions d'investissement innovantes notamment pour répondre aux enjeux de l'investissement durable, avec une attention particulière à la lutte contre le changement climatique. Grâce à ses experts, à sa tradition d'ingénierie et de recherche, le groupe Lyxor combine quête de performance et gestion du risque.

(1) LAAM et LIAM.
(*) Source Lyxor à fin août 2020.

PRINCIPAUX RISQUES^(**)

- **Risque de perte en capital:** Le capital investi dans le fonds n'est ni garanti ni protégé. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.
- **Risque actions:** En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de marché:** la valeur liquidative du fonds peut augmenter ou diminuer en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières, ainsi que selon la situation spécifique d'un émetteur.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire:** le style de gestion discrétionnaire appliquée au fonds repose sur l'anticipation du gérant quant à l'évolution des différents marchés d'actions, de taux et de change. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de change:** Il existe un risque de change puisque le fonds sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.



POURQUOI INVESTIR DANS UN FONDS ACTIONS SPÉCIALISÉ SUR LA THÉMATIQUE CLIMAT?

- Donner du sens à son investissement en jouant un rôle plus actif vis-à-vis des enjeux climatiques
- Concilier recherche de performance à travers l'investissement dans les marchés actions et impact environnemental par la sélection d'ETF qui favorisent les sociétés engagées dans une démarche vertueuse sur le plan climatique.

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP consiste à générer une appréciation du capital en captant la performance des marchés actions internationaux sur la durée d'investissement recommandée supérieure à cinq ans, par le biais d'**investissements dans des fonds indiciaux qui ciblent principalement une thématique environnementale « Climat »**.

BÉNÉFICIER D'UNE GESTION RÉACTIVE AU TRAVERS DE SOLUTIONS INDICIELLES LIÉES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le fonds peut mettre en œuvre une gestion active et opportuniste sur l'ensemble des marchés financiers internationaux au travers:

Une obligation verte est une obligation à « double impact »:

- D'une **allocation dynamique sur les marchés actions internationaux**: zones géographiques, thématique environnementale « Climat » privilégiée.
- D'une **sélection de fonds indiciaux** qui s'inscrivent dans l'objectif de thématique environnementale « Climat ».
- Une étape de construction du portefeuille, prenant en compte les environnements économiques et de marché.

Le gérant a la capacité d'**ajuster de manière flexible l'exposition** aux marchés actions internationaux, entre 75% et 100% de l'actif net du fonds, en fonction de ses anticipations de marché. Son action se concentre sur l'exposition du fonds aux différents ETF sans intervenir sur la sélection des actions faite directement au niveau de chaque ETF.

La construction de portefeuille est effectuée selon une approche discrétionnaire, l'**équipe de gestion s'appuyant sur des équipes spécialisées de la société de gestion** (recherche macro-économique, constructions d'allocations d'actifs, spécialistes d'investissement socialement responsable).

UNE GESTION EN ACCORD AVEC VOS VALEURS

Dans le cadre de sa gestion axée sur les marchés internationaux actions, le fonds **met en œuvre une approche thématique centrée sur la thématique environnementale « Climat »** intégrant la prise en compte de différents critères extra-financiers.

Celle-ci est déployée à travers la sélection d'ETF **prenant en compte la problématique du réchauffement climatique**.

Cette sélection portera plus particulièrement sur des ETF qui adoptent un engagement significatif de prise en compte de critères extra financier dans l'élaboration de leur exposition (le prospectus du fonds détaille les éléments précis permettant de conclure au caractère significatif de cet engagement). Cela consiste, par exemple à favoriser l'investissement dans:

Des entreprises engagées sur une trajectoire de décarbonisation et/ou compatibles avec les accords de Paris.

Des entreprises dites « en transition » de leurs activités, avec pour objectif d'atténuer le réchauffement climatique (dans des domaines variés tels que l'énergie, le transport, l'eau, la construction ou la gestion des déchets) et/ou d'exclure les émetteurs les plus exposés aux énergies fossiles.

Les critères extra-financiers pris en compte pourront correspondre par exemple à des niveaux d'émission de gaz à effet de serre, des objectifs chiffrés de réduction des émissions de carbone, des multiples d'amélioration du portefeuille d'activité des entreprises d'un point de vue environnemental ou encore le lien avec les activités les plus consommatrices d'énergies, ou liées à l'exploitation d'énergies fossiles (charbon thermique, gaz, pétrole).

LIMITES DE L'APPROCHE EXTRA-FINANCIÈRE RETENUE

Il existe un risque d'une disparité potentielle entre les différentes stratégies « Climat » mises en œuvre au niveau des ETF sous-jacents du fonds (critères, approches, contraintes...), notamment lorsque Lyxor AM sélectionne des ETF qu'elle ne gère pas ou qui disposent d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes (p.ex. critères, analyses, pondérations ou objectifs mesurables différents), et la stratégie d'investissement du fonds. L'approche thématique « Climat » retenue par le fonds pourra induire des biais sectoriels et géographiques par rapport à l'univers d'investissement de départ.



Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.lyxorfunds.com

RISQUE LIÉ AUX DONNÉES SUR LE CARBONE, UTILISÉES DANS LA MÉTHODE DE CONSTRUCTION DES INDICES DE CERTAINS ETF SÉLECTIONNÉS

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre actuelles et futures des entreprises est en partie fondée sur des données déclaratives, des modèles et des estimations. En l'état actuel des données disponibles, toutes les données en matière d'émission de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles, et certaines sont basées sur des modèles (notamment celles relatives au périmètre «scope 3» qui inclut toutes les émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas directement liées à la fabrication d'un produit).

RISQUES LIÉS AUX COMPOSANTES DES INDICES DE CERTAINS ETF RETENUS

La méthode de construction des indices n'empêche pas l'intégration de titres d'entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre.

AVERTISSEMENT

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, Lyxor AM ou l'une de leur filiale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques et prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Ce produit est un Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) de droit français constitué sous forme de fonds commun de placement (ci-après le «FCP»).

Le fonds est conforme à la directive 2011/61/UE et a été agréé par l'Autorité des marchés financiers.

Société Générale et Lyxor AM recommandent aux investisseurs de lire attentivement la rubrique «Profil de risque» du prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le prospectus et le DICI sont disponibles en français sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus gratuitement sur lyxorfunds.com ou sur demande auprès de lyxor-crm@lyxor.com.

Les parts ou actions du fonds ne sont pas enregistrées au titre de l'U.S Securities Act of 1933 et ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une «US Person» (tel que ce terme est défini dans la Regulation S au titre de la loi américaine Securities Act de 1933, tel que modifiée, et/ou toute personne qui ne tombe pas dans la définition de «Non-United States Person» au sens de la Section 4.7(a)(1)(iv) des règles de la U.S. Commodity Futures Trading Commission). Aucun régulateur américain (que ce soit au niveau fédéral ou au niveau d'un Etat) n'a examiné ni approuvé ce document ni aucun autre document relatif au fonds. Toute déclaration contraire constituerait une infraction pénale aux Etats-Unis.

Le fonds investit dans des instruments financiers dérivés afin d'atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent être affectés par divers risques tels qu'un changement législatif ou fiscal.

Le fonds est exposé au risque de voir une institution de crédit avec laquelle il a conclu un accord ou une transaction devenir insolvable ou ne plus pouvoir honorer ses engagements. Si un tel événement devait se produire, vous pourriez perdre une partie importante de votre investissement.

Ce fonds présente un risque de perte en capital. La valeur de rachat de ce fonds peut être inférieure au montant initialement investi. La valeur de ce fonds peut diminuer comme augmenter et le retour sur l'investissement sera donc nécessairement variable. Dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux éventuellement décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative éventuellement présentée dans ce document ne peut servir de base aux souscriptions et rachats.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Lyxor AM ou Société Générale.

Lyxor Asset Management (Lyxor AM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Lyxor AM est enregistré en tant que «Commodity Pool Operator» et «Commodity Trading Advisor» au titre de la Commodity Futures and Trade Commission aux Etats-Unis. Lyxor AM est également membre de la National Futures Association.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

(2) Exchange Traded Funds, fonds cotés en bourse reproduisant l'évolution à la hausse comme à la baisse d'un indice de marché donné.

(3) L'allocation d'actifs représente la répartition des actifs financiers au sein du fonds.

(4) Y compris en investissant sur des classes d'actifs différentes. Ainsi le gérant pourra investir dans des instruments du marché monétaire ou du marché obligataire à hauteur.

de 25% de l'actif du fonds, ainsi que des ETF offrant une exposition à ces marchés.

(**) Les investisseurs sont invités à consulter la rubrique «Profil de risque» du prospectus du fonds pour prendre connaissance de l'ensemble des facteurs de risques.

À TRÈS BIENTÔT

DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

SUR INTERNET

societegenerale.fr

SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

PAR TÉLÉPHONE

3955 Service gratuit + prix appel

et dites "RENDEZ-VOUS"

3955 : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et le samedi jusqu'à 19 h, hors jours fériés.

Depuis l'étranger +33 (0) 1 47 99 39 55.

Tarif au 01/01/2021.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de son investissement avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances et expérience financières ainsi que son profil investisseur (appétence au risque).

